

2009/1101 - Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2009 - Approbation d'un avenant type aux anciennes conventions. Approbation d'une convention d'application financière type aux nouvelles conventions cadres. (Direction des Finances) (BMO du 05/01/2009, p. 0046)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement :
Monsieur le Maire, ce dossier qui nous est présenté n'est pas très compréhensible dans sa présentation. A votre avis, Monsieur le Maire, votons-nous un rapport sur son contenu ou sur des informations officieuses que nous avons ?

Sans vouloir trop personnaliser ces propos, la fonction de Maire d'arrondissement et d'élu responsable implique de savoir ce que l'on vote ou ce qu'on nous présente pour engager des dépenses et les deniers publics, ce qui n'est pas rien.

Vous-même, qui avez occupé cette place « d'intermédiaire » ou d'opposant, d'ailleurs j'ai cru tout à l'heure, retrouver la forme que vous aviez il y a quelques années dans cette même assemblée, je vous retrouve en tant qu'opposant du maire de l'époque...

M. LE MAIRE : Ce n'était pas la même fonction !

M. DAVID Jean-Jacques : ... Admettez que la démocratie passe par une bonne information de ses administrés. Si vous étiez Président d'un club sportif, que vous ayez à contracter un emprunt et que votre banquier vous accorde un prêt en vous disant que les intérêts ne sont pas connus à ce jour, vous signez ou vous ne signez pas ?

Pour être plus explicite, dans le même rapport faisant référence au tableau qui nous a été soumis dans l'arrondissement, on constate que les associations sportives n'obtiennent que la moitié des subventions de 2008.

M. LE MAIRE : C'est le cas toutes les années !

M. DAVID Jean-Jacques : En réalité, il s'agit d'acomptes arbitraires sur les subventions définitives alors que pour les autres associations, elles sont déjà en augmentation sur 2008. Je relève qu'à aucun endroit la méthode de lecture ne nous est précisée, sachant que celle-ci n'est ni uniforme, ni cohérente.

Partant du principe que chacun à notre niveau nous avons des responsabilités dans la représentation des Lyonnais, je vous sollicite pour demander à vos services de faire en sorte que la présentation des dossiers ne nous oblige pas à faire des enquêtes, ou demander des explications et des réunions pour en comprendre la finalité.

Monsieur le Maire, merci de nous épargner de ces investigations inutiles, ce qui nous permettra de consacrer notre énergie à autre chose.

Je veux bien recevoir une explication, merci

M. LE MAIRE : Monsieur Braillard va sans doute vous répondre.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Je suis un peu surpris Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, parce que nos bons rapports font qu'on a déjà eu cette conversation et que je vous ai déjà apporté la réponse.

Incontestablement ce jour-là, soit je manquais de talent de compréhension, soit je n'ai pas réussi à vous convaincre !

Alors je vais refaire exactement, et vous redire mot pour mot, la même explication que j'ai eue l'occasion de vous donner. Ce n'est pas une histoire d'emprunt avec un taux que l'on ne connaît pas, c'est simplement un service qui est rendu aux clubs sportifs. Avant que le budget des subventions des clubs sportifs soit adopté par cette assemblée –il le sera lors du Conseil municipal de février, il pourrait l'être éventuellement au Conseil municipal de mars ou d'avril- pour éviter que toutes les structures sportives, dans l'attente de ce vote, la Ville de Lyon organise depuis plusieurs années le versement, dès l'adoption de ce budget, en janvier, de la moitié de la subvention annuelle, qui avait été celle de l'année précédente et qui est corrigée, une fois que la délibération est adoptée.

Donc, il ne faut pas prendre cela comme un emprunt avec un taux que l'on ne connaît pas, il faut prendre plutôt cela comme un service rendu aux structures sportives, qui ne sont pas dans l'attente de la délibération sur les subventions et qui, dès le mois de janvier, peuvent nourrir leurs ambitions et couvrir leurs frais de fonctionnement, sans attendre la délibération qui, d'ordinaire et depuis 2001, est toujours pour eux, ce qui n'était pas le cas avant, une bonne surprise.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Braillard.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)